



COMMUNIQUE DE PRESSE

URBAN PREMIUM s'implante au cœur d'Annemasse (74) avec l'acquisition de deux enseignes nationales de restauration

URBAN PREMIUM a réalisé le 14 février 2025 l'acquisition, pour le compte de la SCPI URBAN CŒUR COMMERCE, de deux locaux commerciaux situés dans le centre-ville d'Annemasse (74), auprès d'une foncière locale. Le volume de la transaction s'élève à 1,5M€ (hors droits et hors frais d'agents), pour un taux AEM de 7,52 %.

Les locaux sont situés au 8 allée Annie Girardot à Annemasse, dans le quartier du Chablais Parc, secteur moderne et dynamique de la ville.

La première cellule, d'une surface d'environ 350 m², est louée à une enseigne de restauration, CHICKEN STREET, qui compte près de 100 franchises en France et est également présente à l'international.

Leur chiffre d'affaires s'est porté à 75 millions d'euros en 2023.

Les 100 m² de la seconde cellule sont également loués à une enseigne nationale de restauration, COTÉ SUSHI, qui compte plus de 70 restaurants en France. En 2023, l'enseigne a renforcé sa présence en France en reprenant 16 succursales de Planet Sushi, une marque au positionnement commercial similaire.

Avec cette nouvelle acquisition, la SCPI URBAN CŒUR COMMERCE poursuit son développement sur les métropoles régionales et confirme son engagement à investir dans des actifs de qualité au cœur des centres-villes.

Pour cette transaction, URBAN PREMIUM a été conseillée par l'étude notariale LETULLE DELOISON DRILHON-JOURDAIN.

L'augmentation de capital de la SCPI URBAN CŒUR COMMERCE, est actuellement ouverte au public. Le prix de souscription est fixé à 300 euros par part, incluant une prime d'émission de 53 euros. Le minimum de souscription est de 10 parts.

La SCPI URBAN CŒUR COMMERCE a reçu le visa n°18-30 de l'AMF en date du 14 novembre 2018.

Pour toute information complémentaire :

Contactez votre conseiller en gestion de patrimoine habituel ou l'équipe de gestion d'URBAN PREMIUM

01 82 28 99 99

infos@urban-premium.com

www.urban-premium.com

L'ensemble de la documentation réglementaire de la SCPI URBAN COEUR COMMERCE est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion, ou consultable sur le site internet d'URBAN PREMIUM.

La durée de placement recommandée par la Société de Gestion est de 10 ans.

A PROPOS D'URBAN PREMIUM

Société de Gestion de Portefeuille créée en 2010, URBAN PREMIUM concentre son développement sur la structuration et la gestion de véhicules d'investissement collectifs en immobilier destinés à une clientèle grand public.

URBAN PREMIUM se distingue par son positionnement unique : l'immobilier en cœur de ville - l'immeuble bourgeois d'habitation à rénover et le commerce de proximité.

